Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne - Révision du SDER Identification des enjeux de long terme à partir des scénarios

Document de travail

Macro Enjeux consolidés

Rappelons qu'en prospective l'objectif majeur de réalisation de scénarios est de pouvoir identifier des enjeux de long terme, c'est-à-dire des problématiques qui portent en elles un potentiel de changements, positifs (des occasions à saisir) ou négatifs (des risques à éviter) et qu'il est nécessaire de prendre en compte pour construire une prospective et déterminer une stratégie.

En formulant les enjeux sous forme de questions complexes, réelles, ancrées dans le territoire et la société, on se donne la possibilité d'obtenir des réponses pertinentes sous forme de futurs souhaitables, qui contribueront à construire la vision de l'avenir auquel nous aspirons. De surcroît, on prépare de cette manière les axes stratégiques qui permettront d'opérationnaliser la démarche.

Les enjeux formulés ci-dessous ont trois origines. La première série a été élaborée comme des enjeux d'évidence au moment où l'équipe de l'Institut Destrée a construit les micro-scénarios puis les scénarios avec les experts de la CPDT. Ils ont été présentés au colloque de Liège, le 21 novembre 2011. La deuxième série a été formulée lors du séminaire de la Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne, à Namur, le 1er décembre 2011. Ces deux séries ont été capitalisées dans un document qui a été transmis à l'ensemble des membres de la plateforme. Leurs réactions et compléments ont été centralisés pour former la troisième série d'enjeux. Les uns et les autres ont été complétés, consolidés puis regroupés en macro-enjeux, au nombre de cinq.

Ils pourront constituer un atout précieux pour la suite de la démarche de révision du SDER.

- ME1. Comment mettre en place de nouveaux modèles de développement spécifiques pour l'urbanisation rurale et urbaine de la Wallonie, qui rencontrent de manière intelligente et solidaire les nouvelles contraintes présentes et à venir en matières de mobilité, d'énergie et de GES, en prenant en compte les besoins des acteurs du territoire?
- 1.1. Comment mettre en place une mobilité performante qui assure à la fois des liaisons efficientes entre les pôles d'activités et résidentiels urbains wallons à forte densité, et relie ceux-ci aux réseaux européens, sans marginaliser les zones rurales ? (< Sc. Les grimpantes)
- 1.2. Comment instaurer des mécanismes de régulation contraignants en matières énergétiques, de localisation, de foncier, de mobilité, qui soient vraiment partagés par les citoyens, obtiennent leur adhésion, et puissent être portés politiquement pendant plusieurs décennies, afin de sortir leurs effets ? (< Sc. Les massifs)

- 1.3. Comment entrer dans une ère de gestion intelligente, en ce compris l'évaluation, des choix territoriaux ? (< MS *Smart grid, smart location*)
- 1.4. Comment adapter les plans de secteurs à une gestion dynamique des besoins territoriaux ? (< MS *Smart grid, smart location*)
- 1.5. Quelles réponses peut proposer l'aménagement du territoire pour développer des alternatives à l'auto-solisme ? (< MS Congestion)
- 1.6. Comment éviter la dualisation territoriale induite par la mobilité et l'éloignement relatif des parties plus rurales de la Wallonie ? (< Et pour 250 dollars de plus)
- 1.7. Comment mettre en place un cadre concerté et mobilisateur de gestion plurifonctionnelle des espaces et, singulièrement des espaces ruraux ? (< MS Mi-figue, mi-raisin)
- 1.8. Comment réinventer une politique foncière qui favorise la mobilité résidentielle et limite l'étalement urbain ? (< MS Les mangeurs de terre)
- 1.9. Quelle consistance donner à une nécessaire (mais réaliste ?) politique de la ville ? (< MS Villes dorsales)
- 1.10. Comment restaurer l'attractivité des centres-villes et y assurer à la fois une mixité sociale et un cadre de vie de qualité ? (< MS Qualité de ville)
- 1.11. Sur quels enjeux majeurs oser le pari de construire des villes nouvelles et de réinventer des modes de gouvernance urbaine ? (< MS Villes nouvelles)
- 1.12. Comment gérer le foncier pour assurer un accueil adéquat des entreprises, garder leur plein rôle d'opérateur de terrain aux intercommunales de développement économique, tout en préservant la ressource précieuse que constitue l'espace agricole ? (< Sous-système productif)
- 1.13. Comment faire en sorte que l'aménagement du territoire intègre les bouleversements provoqués par les mutations technologiques, économiques, sociétales, juridiques, politiques, du XXIème siècle et de la Révolution cognitive ? (< Sous-système productif)
- 1.14. Comment faire en sorte que l'activité agricole s'articule davantage aux besoins des populations locales, sous-régionales et régionales ? (< Sous-système productif)
- 1.15. Comment la gestion du territoire peut-elle fournir des réponses aux politiques économiques ? (> Sous-système productif)
- 1.16. Comment mettre en adéquation la mobilité des citoyens, ses véritables coûts internes, et l'aménagement du territoire pour construire un système durable ? (< Sous-système mobilité)
- 1.17. Comment aménager le territoire pour faire en sorte que la non-mobilité des personnes prenne le pas sur la mobilité contrainte ? (> Sous-système mobilité)
- 1.18. Comment développer une politique de mobilité des personnes et des biens moderne et ambitieuse ?

1.19. Comment mobiliser, à l'horizon 2040, des moyens pour sortir des cadres contraignants qui limitent, en 2011, l'organisation des transports publics ? (< Tous en bus !)

ME2. Comment ancrer sur le territoire régional des politiques de créativité, de recherche & innovation et de développement économique, qui soient à la fois ouvertes aux niveaux européen, interégional et transfrontalier, ainsi qu'articulées par les dynamiques supracommunales?

- 2.1 Comment, dans une logique gagnant-gagnant, faire participer les territoires wallons périphériques au renforcement des pôles métropolitains extérieurs sans menacer la cohésion régionale de la Wallonie et la capacité de ses lieux de décisions ? (< Sc. Les invasives)
- 2.2. Comment faire en sorte que ce qui fait l'image de qualité de vie, de bien-être et d'harmonie, la plus porteuse de la Wallonie y compris dans le bassin industriel ses paysages ruraux et forestiers, ne soient pas sacrifiés à une polarisation sur des villes de plus en plus vantées comme les seuls lieux de l'innovation et du développement de l'économie servicielle, cognitive et créative ? (< Sc. Les bambous)
- 2.3. Comment augmenter la valeur ajoutée et l'ancrage territorial du développement des ressources naturelles wallonnes ? (< MS Croissance verte)
- 2.4. Quelles stratégies mettre en œuvre pour anticiper l'impact de certains vecteurs de crise (énergie, délocalisation, pénurie d'emplois) ? (< MS Austérité)
- 2.5. Quelles sont les nouvelles mutations que les métiers de la terre et du bois doivent anticiper et quels en seront les effets territoriaux? (< MS Biorentabilité)
- 2.6. Quelles options territoriales faut-il adopter pour développer les zones de loisirs actuelles et à venir ? (< MS Biorentabilité)
- 2.7. Comment organiser au mieux la spécialisation des territoires telle que voulue par l'Europe et l'ensemble des acteurs qui la composent ? (> Sous-système productif)
- 2.8. Comment faire pour que les potentialités majeures des territoires endogènes soient reconnues par la Région, c'est-à-dire qu'ils soient considérés d'intérêt régional (paysages,...)? (< Système productif)
- 2.9. Comment favoriser les flux productifs, porteurs de plus-value pour le territoire en matière de transport des marchandises, au détriment des flux de passage, improductifs (< Sous-système mobilité)
- 2.10. Comment tirer parti des avancées en R&D pour le territoire wallon et intégrer une dimension évolutive au SDER ? (< Sous-système environnemental)

- 2.11. Comment anticiper les directives européennes au niveau territorial pour sortir d'une simple logique d'adaptation des politiques à celles de la Commission ? (Sous-système résidentiel)
- 2.13. Comment s'appuyer sur la culture et les acteurs culturels pour favoriser un développement des activités productives plus important, en actionnant les atouts territoriaux, en ce compris les atouts de ses ressources humaines?
- 2.14. Comment mobiliser les acteurs de l'enseignement (professeurs et étudiants), les acteurs et décideurs de demain, pour qu'ils s'approprient les enjeux du SDER dans tous les territoires et/ou qu'ils les amendent en fonction de leurs perspectives?
- 2.15. Comment constituer une politique de développement urbain complémentaire et en symbiose avec le développement rural ?
- 2.16. Comment intégrer au développement de la Wallonie les avancées en matière de TIC ?
- 2.17. Comment positionner au sein de la Belgique de demain et de l'Europe polycentrique d'aujourd'hui notre région comme un acteur important ?
- 2.18. Comment valoriser les besoins et les potentiels du monde rural ?

ME.3 Comment répondre aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se déplacer, donner du sens à leur vie, etc.) des Wallons et des Wallonnes dans un contexte tendanciel de mutations sociétales mais aussi de réduction des moyens publics ?

- 3.1. Comment éviter une dualisation dans le secteur des transports et garantir l'accès à la mobilité pour tous ? (< MS Epuisement des ressources publiques)
- 3.2. Qu'est-ce qui, dans l'enveloppe publique, peut être dégagé pour que les personnes puissent se déplacer le plus aisément possible, tout en faisant en sorte que la dépense publique soit la plus rationnelle ? (< Sous système mobilité)
- 3.3. Comment rencontrer les impacts de la réduction des moyens publics en termes de mobilité d'emploi ? (< Sous système mobilité)
- 3.4. Comment éviter les dualisations et favoriser l'accès au logement pour tous, et en particulier pour les plus démunis, en Wallonie ? (< Sous-système résidentiel)
- 3.5. Comment répondre qualitativement aux besoins de l'habitat, de l'activité économique et de l'entreprenariat ?
- 3.6. Où et comment localiser les 600.000 nouveaux Wallons et Wallonnes à l'horizon 2040 ?

ME4. Comment faire de la Wallonie un modèle européen en termes de protection des ressources naturelles, d'intégration du souci de l'environnement dans les politiques sectorielles et de lutte contre le réchauffement climatique, sans pénaliser ni les entreprises dans leur logique de concurrence ni les particuliers les plus faibles dans leur bien-être.

- 4.1. Comment articuler un modèle de croissance fondé sur les secteurs de l'environnement avec une optimalisation des usages du sol ? (< MS Croissance verte)
- 4.2. Comment garantir une mobilité performante tout en réduisant les risques climatiques ? (< MS Facteur 4)
- 4.3. Comment faire des ressources naturelles qui constituent une richesse objective de la Wallonie un vecteur de développement endogène transversal et durable ? (< MS Bye, bye paysages!)
- 4.4. Comment réaliser des avancées substantielles en matière d'intégration de l'environnement dans les autres politiques ? Ces avancées passeront-elles par les cadres normatifs ou par une mobilisation citoyenne ? Ou les deux? (< MS La nature fait bien les choses)
- 4.5. Comment favoriser le développement des énergies renouvelables avec des niveaux de performance suffisant pour porter un véritable changement en Wallonie tant en matière de production que de consommation ? (< Sous-système environnemental)
- 4.6. Comment intégrer à l'aménagement du territoire wallon des mesures d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique ? (< Sous-système environnemental)
- 4.7. Comment mettre à profit les avancées dans le domaine des TIC pour une gestion durable de l'énergie ?
- 4.8. Comment saisir les opportunités d'un développement plus vert pour les secteurs économiques ?
- 4.9. Comment poursuivre les efforts de réduction de GES dans le parc immobilier ?

ME.5. Comment faire du SDER un outil porteur d'un projet de société qui intègre à la fois toutes les dynamiques territoriales et toutes les politiques transversales, en étant appropriable par le citoyen?

- 5.1. Comment faire du SDER un outil précis et structurant qui puisse porter des politiques de long terme en matière de localisation (polarité, accessibilité, disponibilité du foncier, flux, etc.), de développement d'initiatives créatrices (villes nouvelles, etc.), et de performance territoriale (densité, mixité, efficience énergétique, accessibilité aux modes de déplacements doux, maîtrise du foncier, etc.) ? (< Sc. Les greffons)
- 5.2. Comment les projets de territoire peuvent-ils mettre le territoire au cœur des préoccupations et de la mise en œuvre de certaines politiques ? Comment le(s) territoire(s) peu(ven)t-il(s) orienter les politiques régionales ? (< Sous-système productif)
- 5.3. Comment tirer parti de la révision du SDER pour contribuer à construire une société nouvelle en Wallonie, plus dynamique, plus cohésive, plus impliquante, plus soutenable ? (≤ Sous-système environnemental)
- 5.4. Comment faire en sorte que le SDER puisse permettre de répondre à l'objectif inclus dans la récente réforme de l'Etat, qui impose à la Wallonie de développer sa création de valeur ajoutée et d'emplois productifs, de façon à tendre à une autonomie importante ?
- 5.5. Comment « territorialiser » l'ensemble des politiques de façon cohérente et sur le long terme ?